

Madame, Monsieur

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon sur sa position concernant la défense des droits humains universels, dans le cadre de son programme pour les prochaines élections présidentielles et législatives.

Vous évoquez ainsi notamment la nécessité de protéger, garantir et renforcer ces droits à l'aune d'un contexte de xénophobie, de rejet anti-étrangers et de montée de l'extrémisme nationaliste.

Permettez-moi tout d'abord, avant de répondre spécifiquement à vos points d'interpellation, de vous rappeler l'importance que nous accordons aux droits humains dans notre programme pour ces élections présidentielles et législatives, l'Avenir en commun.

Au-delà, et en complément des enjeux particuliers que vous citez, nous pensons que les droits humains doivent être appréhendés de manière globale. Ils constituent un des principaux axes de notre programme, ce tant pour la politique intérieure qu'extérieure.

Par l'Avenir en commun, nous nous engageons en effet à protéger, garantir et renforcer ces droits humains, qu'ils soient dits de *première*, *deuxième* ou *troisième génération*. Je citerai des exemples concrets, bien que cette liste ne soit pas exhaustive :

- Pour les droits civils, juridiques et surtout politiques, nous mettrons en œuvre une réforme de nos institutions par notamment la convocation d'une Constituante pour instaurer la 6^{ème} République, le renforcement de l'autorité judiciaire et une réelle indépendance des médias ;
- Pour les droits économiques, sociaux et culturels, par notamment l'éradication de la pauvreté et de la précarité, la Sécurité sociale intégrale, la garantie du droit effectif à un logement et l'obligation d'assurer l'égalité devant l'école ;
- Pour le droit à un environnement sain et au développement durable, par une transition écologique avec l'objectif assumé de 100% d'énergies renouvelables en 2050, une agriculture écologique et paysanne ;
- Pour le droit à la paix mondiale, par la mise en œuvre d'une politique d'indépendance de la France, le renforcement et réinvestissement de l'Organisation des Nations unies, le protectionnisme solidaire.

Vous l'aurez compris, la France insoumise n'est pas de ceux qui cantonnent les droits humains à des formules incantatoires pour leur propre population, ou à un catéchisme à géométrie variable dans leur politique internationale.

Vos questions relatives aux droits humains rejoignent donc nos propres préoccupations et priorités politiques pour la France.

1) En ce qui concerne les contrôles d'identité et les violences policières, comme vous le proposez, nous nous sommes engagés (point 6 de l'Avenir en commun) à introduire le récépissé de contrôle d'identité pour interdire le contrôle au faciès de manière effective.

2) Pour le respect des droits humains dans la lutte anti terroriste : l'état d'urgence en vigueur depuis le 13 novembre 2015 a constitué jusqu'ici une surenchère sécuritaire qui ne protège pas mieux, mais au contraire affaiblit et fait le jeu des assaillants. Il est évident que si l'évolution des menaces le justifie, une fois les candidats de la France insoumise investis nous permettrons la sortie de l'état d'urgence à l'initiative du Parlement.

Nous proposons par ailleurs notamment de garantir le contrôle par le juge judiciaire des opérations de lutte contre le terrorisme, et d'augmenter les moyens de la justice antiterroriste pour assurer une lutte efficace, durable et respectueuse des droits et libertés fondamentaux.

3) Sur le droit d'asile, nous nous engageons à ce que la France assume pleinement son devoir d'humanité envers les réfugiés arrivant en Europe. Ceci doit toutefois se faire par une coopération internationale, actuellement inexistante, dans un cadre et par des accords qui définissent les responsabilités de chacun et où le Haut Commissariat aux réfugiés occupe une place centrale.

Nous proposons donc dans l'Avenir en commun l'organisation d'une conférence internationale annuelle sous l'égide de l'Organisation des Nations unies qui combine des réponses d'urgence concertées et le soutien de tous les pays d'accueil. A noter que de nombreuses conditions pour lancer cette initiative internationale sont réunies, tel l'appui évident du secrétaire général de l'Organisation des nations unies, Antonio Guterres, qui a dirigé le Haut-Commissariat aux réfugiés pendant plus de dix ans jusqu'en 2015.

Nous nous engageons aussi à réaffirmer le droit d'asile et à le faire vivre sur le territoire de la République, ce grâce à une administration qui dispose des moyens suffisants pour assurer pleinement toutes ses missions dans le respect des droits des demandeurs. Pour les mineurs, nous prévoyons explicitement un meilleur accompagnement des mineurs isolés, et surtout la fin du placement en rétention d'enfants – même s'ils sont accompagnés de leurs parents -.

4) Nous constatons qu'en l'état actuel, le projet politique d'Union européenne n'est plus une garantie pour la démocratie et pour les droits humains en son sein.

Un exemple tristement illustratif : la crise humanitaire en Grèce. Les difficultés de paiement de cet Etat membre dès 2009, et sa mise au pied du mur par des créanciers privés, ont été gérées par l'Union européenne (Commission européenne, Eurogroupe, Banque centrale européenne), avec l'appui du Fonds monétaire international. Les conséquences de cette austérité imposée ont été dramatiques : quasi triplement du taux de chômage, augmentation du nombre de suicides, de la mortalité infantile, des nouvelles contaminations par le VIH, baisses drastiques des salaires et des pensions de retraites, ...

L'Union européenne a donc assumé de mettre en œuvre un véritable sacrifice des droits humains du peuple grec sur l'autel d'une intégration économique européenne par l'austérité. C'est notamment à cause d'un tel mépris pour la démocratie et pour les conditions d'existence des peuples européens que nous jugeons indispensable une refondation immédiate de l'Union européenne.

5) Nous sommes fondamentalement attachés aux droits humains et constatons que le président Trump s'inscrit dans la continuité d'une politique américaine qui a toujours été peu respectueuse, non seulement des droits des autres peuples, mais aussi de ceux du peuple américain. Derrière le catéchisme officiel états-unien lié aux droits de l'homme, la réalité est toute autre : les prisons secrètes ou illégales comme Guantanamo et Abu Grhahib, la pratique assumée de la torture par l'administration Bush et que souhaite réutiliser le président Trump, le scandale des écoutes américaines effectuées par leur Agence nationale de sécurité (NSA) qui a espionné tous les citoyens du monde, etc...

Nous n'oublions pas non plus que les Etats-Unis ont refusé de signer et / ou ratifier l'essentiel des traité internationaux relatifs aux droits humains : notamment les conventions de l'organisation internationale du travail, convention d'interdiction des mines anti-personnelles de 1997, celle relative à la Cour Pénale Internationale de 2002, celles sur les droits de l'enfant ou sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.

6) Le conflit syrien est l'une des plus grandes tragédies humaines de ce 21ème siècle. Il a déjà fait plus de 312 000 morts, dont 16 000 enfants, et a engendré le départ pour l'exil de plus de 5,9 millions de réfugiés. La France, en tant que puissance indépendante, doit peser de tout son poids diplomatique pour y mettre fin.

Nous avons toujours estimé que ces violences qui déchirent la Syrie depuis 2011 ne pouvaient se résoudre que dans le cadre multilatéral de l'Organisation des Nations unies (ONU). Nous maintenons cette analyse, d'autant plus qu'elle a été confortée par la dernière résolution 2336 du Conseil de sécurité de l'ONU du 31 décembre 2016 sur la Syrie qui avalise le plan de cessez-le feu et relance le processus des négociations de Genève.

Nous pèserons ainsi de tout notre poids pour construire une solution politique en Syrie, sous l'égide de l'ONU et reposant notamment sur : un cessez-le-feu durable excluant les groupes islamistes, le soutien au processus de Genève en y intégrant les Kurdes de Syrie, l'organisation d'élections libres et pluralistes, sans ingérence étrangère, sous surveillance de l'ONU pour que le peuple syrien décide souverainement et démocratiquement de ses dirigeants.

Nous considérons ainsi que c'est uniquement en agissant de la sorte pour une paix durable en Syrie que la France pourra efficacement aider à l'urgence de la protection des civils et à la lutte contre l'impunité pour les crimes de guerre et contre l'humanité commis en Syrie.

7) La Russie du président Poutine est une puissance énergétique, militaire et nucléaire, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle est à ce titre, comme les autres puissances du Conseil de sécurité tels les Etats-Unis et la Chine, un partenaire incontournable, indispensable, pour garantir la paix et la stabilité mondiale dans le cadre légitime de l'ONU.

Vous évoquez notamment l'atteinte aux droits humains, sa position au Conseil de sécurité sur la Syrie et le non-respect du droit international qui caractériseraient la Russie. En effet. Mais pourquoi n'avez-vous donc pas posé une question similaire sur les Etats-Unis, au regard de ce que nous avons rappelé au point 5) de ce courrier, à savoir leur peu de cas pour certains droits humains et leurs graves manquements au droit international ?

Nous estimons que pour défendre efficacement les droits humains, ainsi que la place de l'ONU dans la sécurité collective mondiale, nous ne pouvons mener une politique d'accusation et de confrontation stériles. Comme avec tous les autres Etats de l'ONU, nous devons donc construire une politique des droits humains avec la Russie, et non contre elle.

8) Concernant les relations avec l'Arabie saoudite, nous mettrons fin à la politique française actuelle et donc aux ventes d'armes que vous évoquez. En effet, nous souhaitons réviser les alliances hypocrites actuellement existantes avec les pétromonarchies du Golfe (Qatar, Arabie saoudite), ainsi qu'avec le régime turc actuel, ceci notamment afin de tarir les financements des terroristes et de lutter efficacement contre Daech.

Par ailleurs sur l'intervention au Yémen que vous évoquez, notre position est claire. Nous refusons toute intervention militaire sans mandat de l'ONU, et estimons donc que la coalition menée par l'Arabie saoudite n'est pas intervenue au Yémen en 2015 de manière légitime.

9) En ce qui concerne la Chine : que ce soit dans ce pays, aux Etats-Unis, en Russie, ou dans tout autre Etat au monde, nous sommes bien évidemment particulièrement vigilants et attentifs à la situation des droits humains.

Comme nous vous l'avons dit au point 7), pour défendre efficacement les droits humains, nous ne pouvons mener une politique d'accusation et de confrontation stériles. Comme avec tous les autres Etats de l'ONU, nous devons donc construire une politique des droits humains avec la Chine, et non contre elle.

Par exemple, par le protectionnisme solidaire que nous mettrons en œuvre en rétablissant des critères sociaux et environnementaux comme base des échanges commerciaux, plutôt que l'actuelle dérégulation criminelle.

Nous restons fermes sur nos valeurs, à savoir des droits humains que nous garantissons et renforçons en France, que nous contribuons à défendre par notre politique internationale. Par là même, nous agissons ainsi de manière intelligente et constructive, et non de façon contreproductive en donnant des injonctions à un autre peuple souverain.

10) En évoquant l'exemple de l'Afrique, vous souhaitez ensuite savoir comment nous nous assurerons que les interventions militaires extérieures de la France ne contribuent pas à la commission d'abus par l'armée française et par les forces qu'elle soutient.

Tout d'abord nous mettrons fin à l'interventionnisme français en Afrique en dénonçant les accords secrets de défense, ainsi qu'à ces liens mortifères qu'on appelle la « Françafrique » pour construire ensemble avec les Etats africains une relation rééquilibrée de co-développement écologiquement et économiquement responsable.

Mais surtout, nous nous engageons à refuser toute intervention militaire qui serait effectuée sans mandat de l'ONU.

Cette supervision et contrôle internationaux, en plus des protections du droit interne français, en particulier le code de la défense et le code pénal, nous paraissent garantir l'exemplarité des interventions militaires françaises et des forces qu'elles peuvent soutenir.

11) La lutte contre l'impunité internationale est un des axes de l'Avenir en commun, notamment pour en finir avec les zones de non-droit international. En complément de la Cour pénale internationale (CPI), nous souhaitons ainsi créer un tribunal international de justice écologique chargé de juger les crimes d'écocide, et un tribunal international de justice économique chargé de juger notamment les crimes d'évasion fiscale, de spéculation et de corruption.

Enfin, vous évoquez les efforts entrepris par les autorités judiciaires françaises pour enquêter et poursuivre les graves crimes commis à l'étranger, par exemple en Syrie. Il nous paraît évident que l'indépendance de la justice française est un des socles de notre Etat de droit. Notre programme l'Avenir en commun et le Livret thématique sur la Justice (<https://avenirencommun.fr/le-livret-justice/>) précisent ainsi comment nous souhaitons renforcer l'indépendance et les moyens dont disposent les magistrats en général.

En espérant avoir pleinement répondu à vos interrogations ainsi qu'à vos attentes que nous partageons, je vous invite également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise